

82308 - habiller les dents et mettre un médicament dessus n'a aucun impact sur le jeûne

La question

Je suis entrain de me faire redresser les dents, ce qui m'oblige à passer une fois toutes les trois semaines chez le dentiste. il procède à l'entretien de mes dents et introduit des choses et des produits dans ma bouche..Cela a-t-il une incidence sur mon jeûne?

La réponse détaillée

Cela n'annule pas le jeûne à moins qu'on avale les produits délibérément. Si cette opération peut se faire la nuit, c'est mieux. C'est une précaution visant à préserver le jeûne.

Cheikh Ibn Baz (15/258) a été interrogé pour savoir si le fait pourcelui qui éprouve un mal au dent de se présenter à un dentiste pour un bain de bouche ou l'obstruction d'une cavité dentaire ou l'extraction d'une dent peut avoir une incidence sur son jeûne, en particulier si le dentiste lui administre une piqûre pour lui anesthésier la gencive...

Voici sa réponse: «**Tout ce qui a été mentionné dans la question n'a pas d'incidence sur le jeûne. Tout cela est permis, pourvu qu'on évite d'avaler une partie du produit ou du sang. La piqûre non plus n'a pas d'incidence sur le jeûne car elle n'est pas assimilable au manger et au boire. En principe, le jeûne reste bien valide.**»